

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2019

---

PORTANT RECONNAISSANCE DU CRIME D'ÉCOCIDE - (N° 2353)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 8 et 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment mesure-t-on la "provocation publique et directe" ? S'agit-il d'une déclaration orale ? S'agit-il d'une publication sur les réseaux sociaux ? Cette déclaration comporte-t-elle des degrés de nivellement - provocation plus ou moins forte ? Très approximative, cette définition se doit d'être précisée.